

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE RETHONDES

SESSION ORDINAIRE EN DATE DU 11 DECEMBRE 2018



Présents : Monsieur Lecat ; Messieurs Desmarest, Breffel, Littière, Halleur
Mesdames Gardinier, Perdrieau, Ferro

Absents excusés : Messieurs Chevalier, Braule ; Mesdames Commun, Berton

Absents excusés et représentés : Madame Derenty (pouvoir à Monsieur Lecat)
Monsieur Six (pouvoir à Monsieur Desmarest)

Monsieur Desmarest a été nommé secrétaire.

RAPPORT ANNUEL 2017 - SMDO

Approbation du rapport d'activités pour l'année 2017 présenté par le SMDO.

ETABLISSEMENT FONCIER PUBLIC D'ETAT

Le Conseil Municipal n'est pas être favorable à l'extension de l'Etablissement Public Foncier d'Etat sur les territoires de l'Oise et du Sud de l'Aisne.

CHOIX DU DELEGATAIRE ET SIGNATURE CONVENTION DSP ASSAINISSEMENT

Attribution du contrat de concession (délégation de service public) du service public d'assainissement à la Société SUEZ et autorisation à Monsieur Le Maire de signer ledit contrat.

ACQUISITION D'UN LAVE-VAISSELLE

Acquisition d'un lave-vaisselle pour la salle polyvalente pour un montant de 1 441.51 € TTC.

TARIFS DE LA SALLE POLYVALENTE

Le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs de la salle polyvalente, au 1^{er} juin 2019, comme suit :
Rethondes : 225 € / Extérieur : 380 € / Vin d'honneur : 120 €.

SUBVENTION 2019 - COMPAGNIE D'ARC

Attribution d'une subvention de 1 100 € au lieu de 1 000 € dès septembre 2019.

INDEMNITE DE CONSEIL - PERCEPTRICE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer cette indemnité pour l'année 2018.

LISTE DE NON-VALEUR – MADAME GRIS MELINDA

Suite à la location du logement au 17 rue de Verdun à Rethondes à Madame GRIS Mélinda (Le Grand Maréchal), il subsiste une dette de loyers et ordures ménagères de 9 741.80 €.

Suite à une liquidation judiciaire, la Commune a l'obligation de passer les dettes de 9 741.80 € en non-valeur du fait du jugement de clôture pour insuffisance d'actif.

AMORTISSEMENT ET DECISION MODIFICATIVE – SOCIETE OGE

La balance comptable fait ressortir la somme de 5 658 € au compte 2031 pour un diagnostic établi par la Société OGE. Ainsi, sur l'exercice 2018, la somme de 5 658 € doit être obligatoirement amortie.

La durée d'amortissement sera de 5 ans soit 1 131.60 € pour les années 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022.

De plus, il faut également prévoir une décision modificative pour les crédits budgétaires.

REFECTION MUR - MUSEE

Dépôt d'un dossier de subvention au Conseil Départemental pour la réfection du mur du Musée 14/18 (montant des travaux : 38 186.56 € T.T.C.).

REMBOURSEMENT FRAIS DE REPAS – MADAME FRANCOISE PROISY

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rembourser les frais de repas pour un montant de 13.30 € suite à une formation rentrée littéraire à Senlis.

SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX

Règlement du mémoire pour la somme de 828 €.

RATTACHEMENT DES CHARGES ET DES PRODUITS – M49

Le Conseil Municipal, ouï les explications de Monsieur Le Maire, décide à l'unanimité de ne pas appliquer ce mécanisme comptable pour la Commune de Rethondes (Service Assainissement pour l'année 2018).

PRINCIPE DE FISCALISATION - SIVOC

Le Conseil Municipal décide de fiscaliser la contribution communale.

CREATION D'UN POSTE D'AGENT STAGIAIRE

Le Conseil Municipal décide, en janvier 2019, de créer le poste de stagiaire pour Madame Evelyne GALLET pour l'entretien des locaux.

TRAVAUX DANS LA SALLE POLYVALENTE

Remplacement des dalles plafond type acoustique par la Société Trosly Technique pour un montant de 1 297.23 € T.T.C. et modification de l'éclairage par cette même Société pour un montant de 940.50 €.

ASSURANCE DES ELUS

le Conseil Municipal décide la prise en charge des cotisations dues à la SMACL pour l'assurance du Maire et des Adjoints.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Prise de compétence Eau Potable et Eau Usée par la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise en janvier 2020.

CABINET MEDICAL

Départ des Docteurs Marec fin février 2019.

SEZEO

Suite à un appel d'offres pour les collectivités adhérentes au groupement de commande pour la fourniture de gaz, la Société ENI Gas & Power a été retenue pour une durée de 3 ans.

DEPART EN CLASSE DE NEIGE DU 8 AU 18 JANVIER 2019

Monsieur Gaudier et ses élèves se rendront à La Rivière Enverse encadrés par Laetitia Demeule ou Charlotte Bulot (employées du SMIOCE). Madame Gaudier accompagnera la classe.

En cas de nécessité Madame Dos Santos (employée communale) pourrait accompagner cette classe de neige.

Fait à Rethondes, le 12 décembre 2018

Le Maire,